Conforme à l'original produit;
Début du texte, page suivante

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°38 du 31 août 2012

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°22

DÉCISION N° 0-17596-2012/DEF/EMM/ROJ
portant abrogation de textes.

Du *10 juillet 2012*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».*

DÉCISION N° 0-17596-2012/DEF/EMM/ROJ portant abrogation de textes.

Du 10 juillet 2012

NOR D E F B 1 2 5 1 3 1 1 S

Textes abrogés :

Décision n° 101/DEF/EMM/OPL/EMPL du 8 janvier 2002 (BOC, 2002, p. 878 ; BOEM 590.1.3).
Décision n° 0-69439-2009/DEF/EMM/ORJ du 23 décembre 2009 (BOC N° 5 du 5 février 2010, texte 31 ; BOEM 113.5).
Décision n° 0-42097-2010/DEF/EMM/ROJ du 30 septembre 2010 (BOC N° 45 du 29 octobre 2010, texte 13 ; BOEM 113.5).

Référence de publication : BOC N°38 du 31 août 2012, texte 22.

Art. 1er. Les décisions mentionnées ci-dessous sont abrogées :

- décision n° 101/DEF/EMM/OPL/EMPL du 8 janvier 2002 relative à la création du détachement « Falcon F 10 mer » du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale ;

- décision n° 0-69439-2009/DEF/EMM/ORJ du 23 décembre 2009 portant création d'un détachement EC225 du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale ;

- décision n° 0-42097-2010/DEF/EMM/ROJ du 30 septembre 2010 portant création d'un détachement XINGU standard 2 du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre,
sous-chef d'état-major « ressources humaines »,

Olivier LAJOUS.